



Ville de  
Baie-Comeau

# AVIS PUBLIC

## PROMULGATION DU RÈGLEMENT 2019-963 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 97-497 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance publique tenue le 18 février 2019, le conseil municipal a adopté le Règlement 2019-963 modifiant le Règlement 97-497 concernant la circulation et le stationnement.
2. Ce règlement entre en vigueur à compter de la date de publication du présent avis et peut être consulté pendant les heures de travail à la maison du patrimoine Napoléon-Alexandre-Comeau, Service du greffe, des affaires juridiques et de la cour municipale au 2 place La Salle à Baie-Comeau.

**Baie-Comeau, le 19 février 2019**

**Annick Tremblay, greffière  
et directrice des affaires juridiques**